COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

11-2024 Achats de matériels informatiques

Le Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivité territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 :

Considérant la nécessité d'acquérir des ordinateurs afin de répondre aux besoins de nouveaux agents pour mener à bien leurs missions ;

Considérant l'engagement contractuel de la CCBDP pour effectuer la maintenance et le suivi informatique auprès de la société ADMISTRIA et le besoin d'équiper les services en matériel informatique ;

Considérant que, dans le cadre de ces achats, des devis ont été réalisés auprès des sociétés suivantes :

- LDLC
- ADMISTRIA
- DARTY

Considérant l'offre de la société ADMISTRIA :

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer la proposition de la société ADMISTRIA sise 4, rue Daniel Nicolas – 26200 MONTELIMAR, pour la fourniture et l'installation du matériel informatique.

ARTICLE 2

Le montant de cette prestation s'élève à 12 791.38 € HT, soit 15 349.66 € TTC.

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne 21848.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 21/03/2024 Le Président,

> BARONNIES en DROME

Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le :

Mise en ligne le :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240321-DEC_11_2024-AU

en date du 04/04/2024; REFERENCE ACTE : DEC_11_2024